

ASSEMBLÉE NATIONALE31 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 295**présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 11 AA

Dans la dernière phrase de l'alinéa 23 de cet article, après le mot : « collectivités », substituer au mot :

« locales »,

le mot :

« territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.